

COMITE FRANÇAIS DES ÉTUDES BYZANTINES

Compte rendu de l'Assemblée générale DU 25 FEVRIER 2017

Présents (31) : Saska Bogevska, Michel Cacouros, Jean-Claude Cheynet, Alexis Chryssostalis, Marie-Hélène Congourdeau, Vincent Déroche, Jannic Durand, Thierry Ganchou, Jean-Pierre Grémois, Catherine Jolivet-Lévy, Michel Kaplan, Anna Lampadaridi, Delphine Lauritzen, Stavros Lazaris, Eric Limousin, Elisabeth Malamut, Sophie Métivier, Brigitte Mondrain, Cécile Morisson, Andreas Nicolaïdes, Catherine Otten-Froux, Annick Peters-Custot, Brigitte Pitarakis, Vincent Puech, Ioanna Rapti, Filippo Ronconi, Georges Sideris, Alessio Sopracasa, Raphaëlle Ziadé, Constantin Zuckerman.

Représentés à jour de leurs cotisations (8) : Sulamith Brodbeck, Béatrice Caseau, Olivier Delouis, Dorotea Giovannoni, Jean-Marie Martin, Bernadette Martin-Hisard, Dragingja Simic-Lazar, Michel Stavrou.

La séance est ouverte à 10h18, le quorum étant atteint : sur les 39 membres du Comité à jour de leur cotisation, 39 sont présents ou représentés.

NB : pour chaque vote à bulletin secret, Catherine Otten-Froux et Marie-Hélène Congourdeau ont accepté d'être assesseurs.

1. Rapport moral du Président

Vincent Déroche remercie les présents de consacrer un samedi matin à cette Assemblée générale annuelle. Le rapport moral sera plus long que les précédents, en raison du Congrès de Belgrade. Ce dernier a été fort bien administré par le Comité serbe, et le Comité français a été plus que convenablement représenté (une dizaine de tables rondes et deux séances plénières). La publication des rencontres scientifiques est en cours. Les quelques contestations rencontrées lors de l'Assemblée générale de mi-parcours de l'AIEB (Athènes, septembre 2013) au sujet de la présence, considérée comme excessive, des Français, se sont tues et ont laissé la place à une appréciation positive du rayonnement de la byzantinologie française. Grâce au financement PARCECO qu'a trouvé Vivien Prigent, la participation des étudiants français a été remarquable à Belgrade. Le seul regret sera que le projet de séance plénière sur le patrimoine n'a pas trouvé sa place pour des raisons formelles.

L'Assemblée générale de l'AIEB qui s'est tenue à Belgrade a choisi à une large majorité, comme siège du futur congrès (2021) Istanbul, après un vote qui n'a pas échappé à un certain suspens, puisqu'il y avait trois candidatures (Istanbul, Munich, Chypre). Les résultats sont lisibles sur le compte rendu, rédigé en français, de l'Assemblée, sur le site de l'AIEB :

[https://docs.google.com/viewerng/viewer?url=http://www.aiebnet.gr/images/documents/AIEB-GA-\(Belgrade+26-8-16\)-Minutes.pdf](https://docs.google.com/viewerng/viewer?url=http://www.aiebnet.gr/images/documents/AIEB-GA-(Belgrade+26-8-16)-Minutes.pdf)

Vu les événements récents en Turquie, certains comités nationaux ont manifesté quelque inquiétude à propos de la tenue du Congrès de 2021 à Istanbul, et une récente circulaire de l'AIEB à destination des présidents de comités nationaux atteste que le Bureau de l'Association internationale travaille sur un plan B confidentiel pour l'heure.

Un aspect de notre activité, assez important durant ce mandat, a consisté à faire circuler des pétitions, sans pour autant manifester systématiquement le soutien officiel du CFEB. Trois cas particuliers se sont manifestés durant le mandat du bureau :

- le plus important et le plus délicat concerne la Turquie (notamment la protection des sites byzantins présents sur le sol turc, ainsi que le traitement des universitaires turcs). Souvent les pétitions ont été diffusées sans que le CFEB les signe comme institution. Il nous a en effet semblé, dans la plupart des cas, et renseignements pris auprès des collègues turcs avec lesquels nous étions en contact, qu'il était contre-productif d'agir officiellement, sinon dangereux pour nos collègues turcs.
- l'Institut hellénique de Venise, dont l'existence même est menacée, et qui est malmené par une gestion aléatoire. Là, en revanche, nous avons engagé le CFEB comme tel.
- Le musée de Genève, tout dernièrement, lequel a curieusement, et à rebours des préoccupations actuelles, drastiquement réduit les espaces d'exposition consacrés aux chrétiens orientaux. Une pétition a été diffusée par le CFEB.

Le président clôt là le rapport moral, et propose qu'il soit soumis au vote après la présentation du rapport financier par le trésorier, Guillaume Saint-Guillain.

2. Rapport financier (voir document joint)

Le trésorier présente et commente le rapport financier, en soulignant l'habituelle présence des dépenses récurrentes telles que la subvention du CFEB en direction de l'Association internationale des étudiants du monde byzantin, au profit de leur manifestation annuelle, *Les Byzantines*.

Il explique par ailleurs la présence d'une subvention dédiée à la publication d'un volume (*Le Culte des saints*), laquelle subvention est en réalité en simple transit sur le compte du CFEB qui sert occasionnellement à faciliter les transferts financiers.

Guillaume Saint-Guillain souligne que le congrès de Belgrade a coûté moins cher que prévu. Par ailleurs, les rentrées ont été bonnes, grâce au versement de nombreux retards de cotisations, auquel s'ajoute la fameuse subvention PARCECO. Au total, le budget est déficitaire mais les avoirs des comptes sont excédentaires de 16 731 euros, soit un niveau nettement supérieur à ce qui avait été anticipé. Ceci dit, des dépenses importantes sont prévues pour l'an prochain, pour permettre la refonte du site internet.

Enfin, le trésorier, comme chaque année, termine en faisant état du cas particulier du compte Zacos.

A l'invitation de son président, l'Assemblée passe au vote à main levée des rapports qui viennent de lui être faits.

Vote sur le rapport moral : approuvé à l'unanimité

Vote sur le rapport financier : approuvé à l'unanimité

Quitus au trésorier : approuvé à l'unanimité

3. Election de nouveaux membres

Quatre candidats très différents se sont manifestés : Paul Magdalino, recommandé par Denis Feissel et Vincent Déroche, Stanislas Kuttner-Homs recommandé par Corinne Jouanno et Vincent Déroche, Giovanni Stranieri, recommandé par Vivien Prigent et Annick Peters-Custot, et Marie Guérin recommandée par Ioanna Rapti et Vincent Déroche.

Concernant la candidature de Paul Magdalino, la seule question délicate concerne sa relation avec le comité britannique des études byzantines, dans la mesure où il est impossible de faire partie simultanément de deux comités nationaux. Or Paul Magdalino fait partie de la *Society for Promotion of Byzantine Studies*.

Ce problème renvoie à la possibilité pour le comité français d'avoir des membres extérieurs, assimilables aux « overseas members » du comité britannique, sans droit de vote, statut que précise Michel Kaplan, lui-même jusqu'à présent « overseas member » dudit comité britannique. La discussion rebondit sur la demande faite au bureau par Andrei Timotin, qui a été membre au CFEB, mais qui désormais appartient au comité roumain, et qui souhaite conserver des liens avec le CFEB, comme membre associé sans droit de vote (voir la lettre envoyée d'A. timotin à Vincent Déroche).

C'est pourquoi le président propose à l'Assemblée générale de voter sur la concession d'un mandat au prochain bureau pour étudier la question d'un statut de membre « étranger ».

Après la présentation, par les membres qui les recommandent, de chacun des candidats, l'Assemblée générale procède à un vote à bulletin secret sur leur intégration au sein du comité. Ces quatre candidats sont admis à l'unanimité des votants.

Puis l'Assemblée générale débat sur la concession au prochain bureau, par l'Assemblée générale, d'un mandat pour réfléchir à un statut de membre « étranger » qu'il conviendrait de soumettre à la prochaine Assemblée générale (2018) en vue de l'intégrer aux statuts du Comité français des études byzantines.

Guillaume Saint-Guillain intervient pour proposer à nouveau de réfléchir à un statut de « membre d'honneur », dispensé de cotisations, en particulier pour certains de nos membres retraités. Michel Kaplan considère qu'un tel statut a un intérêt réduit, puisque le droit de vote n'est accordé qu'aux membres à jour de leurs cotisations. L'intérêt d'un statut de « membre d'honneur » serait d'y intégrer des personnalités importantes mais étrangères au monde universitaire comme à la byzantinistique, pour des raisons de prestige et de mécénat ; or l'Association internationale a déjà lancé une telle initiative, qui s'est avérée un échec. Un bref débat s'engage qui aboutit à rejeter, pour le moment, l'idée d'un statut de « membre d'honneur ».

Filippo Ronconi propose de substituer l'appellation de membre « correspondant » ou « associé » à celui de membre « étranger », ambigu dans le cas des membres du Comité français qui ne sont pas citoyens français.

Constantin Zuckerman intervient pour demander que les membres « correspondants » soient soumis à la contrainte de payer la cotisation. Même s'ils ne bénéficient pas du droit de vote, la cotisation leur permet de recevoir les annonces et de bénéficier de l'affichage de leur notice bibliographique sur le site du CFEB, ce qui constitue un avantage remarquable.

À l'instigation de son président, l'Assemblée générale procède au vote à main levée sur le mandat confié au bureau pour réfléchir sur un statut de membre associé ou correspondant qui puisse être inséré, après accord de la prochaine Assemblée générale, dans les statuts du Comité français des études byzantines : la décision est votée à l'unanimité.

4. Fixation de la cotisation du CFEB pour 2018

Le trésor de guerre issu du Congrès international de Paris (2001) se rogne toujours plus chaque année. Or une refonte complète du site web est à envisager, qui génèrera des dépenses conséquentes. Comme toujours, il existe deux possibilités : augmenter les recettes ou

diminuer les dépenses. Le président propose donc d'augmenter les cotisations. Un débat vif s'engage, notamment entre ceux que la proposition ne choque pas (quitte même à passer directement à un montant de 50 euros) et ceux qui estiment que la cotisation du comité est déjà dans la fourchette haute de celles proposées par les diverses sociétés savantes (on trouve en réalité de tout : pour l'Association Guillaume Budé elle est de 40 euros, pour l'Association des Études grecques 50 euros – mais avec édition papier d'un bulletin semestriel –, celle de la Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur public est à 25 euros – avec organisation d'un congrès annuel – etc.)

Delphine Lauritzen souligne en outre que pour les membres sans poste titulaire, une augmentation de cotisation de 5 euros n'est pas anodine. Le trésorier répond qu'il existe un statut à tarif réduit pour ces situations, qu'il convient de demander directement au trésorier. Quelques membres du Comité en profitent déjà.

Constantin Zuckerman se déclare opposé à l'augmentation de la cotisation, parce qu'il estime qu'on ne saurait exiger une telle augmentation tant que les cotisants ne reçoivent pas systématiquement leur reçu fiscal. Il lui est répondu que ce dernier n'est pas nécessaire pour la déclaration fiscale, et n'est exigible qu'en cas de contrôle fiscal, auquel cas il suffit de demander son reçu au trésorier, qui l'enverra dans les meilleurs délais. Il convient toutefois d'envisager un envoi systématique de ces reçus.

Du point de vue du fond, Brigitte Mondrain souligne combien il conviendrait plutôt d'inciter les mauvais payeurs à acquitter leurs cotisations, plutôt que de faire retomber les efforts financiers sur les bons payeurs, quitte à les faire fuir – une thématique de solidarité fiscale dont tous les byzantinistes connaissent les enjeux. Le problème récurrent, que souligne la secrétaire du comité, Annick Peters-Custot, reste de trouver les moyens de pression sur les mauvais payeurs : elle suggère de les retirer de sa liste de diffusion électronique des informations, de ne pas diffuser leurs annonces, et d'ôter également leur fiche bibliographique du site du CFEB – et de ne pas accepter d'insérer chaque année leur liste mise à jour. L'avantage est de permettre de ne pas radier un membre mauvais payeur – ce qui est toujours compliqué – mais de lui interdire l'accès aux principaux services que le CFEB offre à ses membres. Ce qui implique que le secrétaire du comité dispose de la liste des cotisants à jour et des membres en retard de cotisation.

À propos du site web du CFEB et de la mise à jour des fiches, Michel Kaplan intervient pour suggérer que la refonte du site soit l'occasion de trouver un moyen pour que chaque membre dispose d'un code et modifie lui-même sa fiche, ce qui aurait également l'avantage de faciliter la procédure de radiation de la fiche des mauvais payeurs. Guillaume Saint-Guillain répond que cela dépendra de l'architecture du site. Michel Kaplan rappelle que les requêtes Google à propos d'un membre du CFEB aboutissent systématiquement à ce que la fiche du CFEB (ou celle de l'UMR 8167, pour ses membres) apparaisse en premier. C'est un service considérable, qui rend la sanction d'autant plus forte.

Delphine Lauritzen intervient à nouveau. Comme membre et secrétaire de la THAT (Association « Textes pour l'histoire de l'Antiquité Tardive », <http://association-that.fr/>), elle expose que l'Association dispose de 164 membres à l'heure actuelle, dont 8 vont être radiés pour défaut de cotisation depuis deux ans ou plus, après rappels (évidemment), mais que ces départs sont compensés par l'intégration prochaine de 12 nouveaux membres. Ce système a été mis en place il y a quelques années, et visiblement profite plutôt à l'Association (voir ci-joint les statuts de la THAT. Les modalités de radiation des membres sont précisées au § 6).

Georges Sideris évoque le statut de « membre actif » qui existe dans de nombreuses associations. Ainsi, tout membre non « actif », bien qu'inscrit dans le réseau, et comptant comme membre – ce qui est intéressant pour l'association en question, afin de prétendre à certaines subventions soumises à des conditions en termes de nombre de membres – ne bénéficie pas des services de l'association, ne payant pas de cotisation.

Brigitte Mondrain demande combien de membres du CFEB sont à jour de leurs cotisations. Guillaume Saint-Guillain répond qu'en 2016, ils étaient 51, sur environ 120 membres inscrits.

Michel Kaplan, fort de l'expérience de l'AIEB, suggère de rédiger un règlement intérieur, qui permettra de fixer ces questions de statuts, de membres « actifs » ou non, dans un tel texte aisément modifiable lors de chaque Assemblée générale – contrairement aux statuts du comité, plutôt délicats à modifier.

Après ces discussions, le Président propose une succession de trois votes :

- un premier vote (1) sur l'augmentation de la cotisation à 40 euros.
- un second vote (2) pour confier au Bureau la mission de suspendre des listes de diffusion et du site du CFEB les membres après trois années sans paiement de la cotisation – et après rappel.
- un troisième vote (3) pour confier au bureau la mission de rédiger un règlement intérieur, afin qu'il soit soumis à la prochaine Assemblée générale (2018).

1) Le premier vote, à main levée, donne : 19 pour, 17 contre, 3 abstentions.

L'augmentation de la cotisation à 40 euros est donc adoptée pour l'année 2018. Quelques discussions s'en suivent.

2) Vote sur la proposition suivante : que le bureau reçoive mandat de pouvoir suspendre les services du CFEB à des membres qui ne se sont pas acquittés de 3 années de cotisation, y compris l'année en cours, et après rappel. La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

Il est suggéré à la secrétaire de produire aussi un courriel général rappelant les modalités de paiement des cotisations.

3) Vote sur le mandat concédé au bureau du CFEB de rédiger un règlement intérieur qui sera soumis à l'AG de 2018. La proposition est adoptée à l'unanimité des votants

Sur ces trois points, Stavros Lazaris suggère de faire le point après une année « d'essai », ce qui est approuvé.

5. Élection d'un nouveau bureau

Le président rappelle que chaque poste au Bureau est indépendant, mais l'usage veut que chaque président accomplisse un mandat de cinq ans et s'arrête là. Il convient donc d'élire un nouveau président.

Annick Peters-Custot a accepté d'être candidate à sa propre succession pour la fonction de secrétaire du comité. Guillaume Saint-Guillain souhaite en revanche se retirer de sa fonction mais, à la demande du candidat à la fonction présidentielle, a accepté d'être vice-trésorier pendant un an afin d'assurer la passation de fonction à son successeur. Un seul candidat s'est manifesté pour le poste de trésorier : Vincent Puech.

Pour ce qui est des candidatures à la présidence du comité, le bureau sortant a reçu la notification officielle d'une candidature unique, celle de Jannic Durand.

Quelques discussions s'engagent, autour des fameux reçus fiscaux notamment, mais aussi sur la question de l'approbation du compte rendu des assemblées générales qui, ainsi que le rappelle Georges Sidéris, devrait toujours faire l'objet d'un vote au début de l'Assemblée générale suivante, ce qui devra être dûment précisé dans le futur règlement intérieur.

Après ces brefs débats, et à l'instigation de son président, l'Assemblée générale procède au vote à bulletin secret sur les candidats. Sur les 39 votants, on compte deux votes blancs, soit 37 suffrages exprimés, avec les résultats suivants :

J. DURAND : 37 voix pour

A. PETERS-CUSTOT : 37 voix pour

V. PUECH : 37 voix pour

G. SAINT-GUILLAIN : 37 voix pour.

Le nouveau bureau prend donc immédiatement fonction. Jannic Durand remercie d'abord l'assemblée, puis remercie et félicite chaleureusement Vincent Déroche pour son mandat de président.

6. Informations concernant les Congrès de Belgrade et d'Istanbul

De fait, il n'y a pas d'information supplémentaire par rapport à celles évoquées dans le bilan moral : le bureau de l'AIEB, conscient de ne pouvoir garantir à 100 % la tenue du prochain Congrès international des études byzantines à Istanbul, réfléchit à un plan B, sachant que le comité turc de son côté avance (c'est-à-dire qu'il a d'ores et déjà obtenu la garantie de financements, notamment privés, tout à fait considérables).

7. Questions diverses

Le premier point est abordé par le nouveau président du comité, Jannic Durand et concerne le site internet, dont Olivier Delouis a depuis longtemps signalé le caractère obsolète, ce qui génère un entretien important au quotidien.

Annick Peters-Custot transmet la proposition de l'AIEB, qui a été communiquée par Béatrice Caseau : le bureau de l'AIEB propose en effet un soutien financier aux comités nationaux qui souhaitent se constituer un site web en passant par le concepteur du site de l'AIEB, Monsieur Kanelatos. Ces sites contiendraient des informations minimales, telles que l'organigramme de chaque comité, les adresses électroniques des membres du bureau, le lien vers un site web. Il est admis dans l'Assemblée qu'il serait utile en effet de disposer d'une telle page, mais qui doit diriger vers le site propre du CFEB, ce qui ne règle donc pas la question de sa nécessaire refonte.

Olivier Delouis a d'ores et déjà accepté de coordonner le travail de conception du site. Des devis ont été requis, 3000 euros ont été provisionnés sur le budget du CFEB à cette fin, le travail est donc en cours et déjà bien engagé. Vincent Puech se réjouit de ce que cette rénovation puisse enfin générer une seule et même fiche bibliographique pour ceux des membres du CFEB qui appartiennent aussi à l'UMR 8167.

Deuxième point, évoqué par Cécile Morrisson : le colloque en l'honneur de Gilbert Dagron, qui a été largement annoncé. Il faut s'y inscrire. C'est l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres qui centralise les réponses. L'inscription est gratuite mais le nombre de places, limité (une centaine de places environ). Vincent Déroche précise qu'il s'agit d'un événement autour de l'œuvre de Gilbert Dagron, soutenu par le Collège de France et l'Académie des

Inscriptions et Belles-Lettres, d'où le partage des sites : la session du vendredi, à l'Académie, tiendra lieu de séance hebdomadaire de l'Académie. Le thème choisi est Constantinople byzantine, de 330 à 1204. Les organisateurs ont privilégié les orateurs étrangers, mais la publication, prévue pour 2018, rassemblera les publications de membres du CFEB qui n'ont pas parlé lors du colloque.

Annick Peters-Custot transmet l'annonce, venue de Béatrice Caseau, d'un inventaire des textes grecs traduits et/ou édités, que centralise Alessandra Bucossi de l'université Ca' Foscari de Venise. Cette annonce fera l'objet d'une diffusion séparée.

Enfin, Constantin Zuckerman annonce la parution d'une traduction de la prise de Crète de Théodose le diacre (et fait circuler quelques exemplaires parmi l'assemblée).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30 et suivie d'un pot cordial organisé par le président sortant, Vincent Déroche, et agrémenté par le champagne apporté par Cécile Morrisson.